

STE MENEHOULD

STE MENEHOULD
RUE DE LA SUCRERIE 51800 SAIN'
03.26.60.72.06

Bon No: 003307237		1ere Gachée: 13:48 (1)		Date: 28/09/2026		BRID2609284811		Zone: Sous Centrale			
		Quantité: 1.00 m3		référence commande(2): 03 26 60 04 07							
client: 411626		ZAC DES ACCRUES SCHOONBAERT-PECHEUX SARL 51800 Sainte-Menehould						Véhicule:			
chantier: DEPART								LM		LM	
		DEPART						LM		LUI MEME	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE		température:	
13:46								00:00		vitesse du vent:	
										validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
NJB253A320		BPS				XF1		CL 0,40		S3 20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 320											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION						PRE 5480/4700 5480/4700			NOM:		
									signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9):											
type et quantité:						signature:					
demandeur:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1